

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### **Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

NOR : SASN1027182V

Les emplois de directeur adjoint d'établissements sanitaires et sociaux ci-après sont réservés pour être proposés aux élèves directeurs ayant satisfait aux épreuves de validation de fin de formation des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en application des dispositions des articles 12 et 20 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, et qui prévoient la publication des postes correspondant au *Journal officiel* :

I. – *Emplois de directeur adjoint ouvrant droit au versement de la prime spécifique de sujétions prévue à l'article 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié relatif au régime indemnitaire des personnels de direction*

Syndicat interhospitalier, à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) ;  
Centre hospitalier, à Saint-Calais, chargé du pôle médico-social (Sarthe) ;  
Centre hospitalier de l'Ouest Guyanais Franck Joly, à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane) : 2 postes ;

II. – *Autres emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe*

Etablissement public social autonome de réinsertion par le médico-social, à Liesse (Aisne) ;  
Etablissement départemental public d'accompagnement médico-social Jacques Sourdille, à Belleville et à Châtillon (Ardennes) ;  
Centre hospitalier, à Millau chargé de la direction de l'hôpital local Maurice Fenaille, à Séverac-le-Château (Aveyron) ;  
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Condé-sur-Noireau (Calvados) ;  
Centres hospitaliers, à Aurillac et à Mauriac chargé du site du centre hospitalier de Mauriac (Cantal) ;  
Centre hospitalier, à Murat (Cantal) ;  
Hôpitaux du Sud Charente, à Barbezieux-Saint-Hilaire et au centre de cure médical, à Touverac (Charente) ;  
Centres hospitaliers, à Jonzac et à Boscarnant (Charente-Maritime) ;  
Centre hospitalier intercommunal, à Châtillon-sur-Seine et à Montbard, chargé de l'hôpital local d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) ;  
Centre hospitalier, à Beaune chargé de l'hôpital local, à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) ;  
Centre départemental de long séjour, à Ajain et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Boussac (Creuse) ;  
Centre hospitalier intercommunal Eure-Seine, à Evreux (Eure) ;  
Centre hospitalier, à Verneuil-sur-Avre, délégué aux hôpitaux locaux à Breteuil-sur-Iton et à Rugles (Eure) ;  
Centre départemental de l'enfance, à Champhol (Eure-et-Loir) ;  
Hôpital local, au Vigan, à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Sauve et à la maison de retraite à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard) ;  
Centre hospitalier, à Pont-Saint-Esprit (Gard) ;  
Centre hospitalier régional universitaire, à Toulouse (Haute-Garonne) ;  
Centre hospitalier, à Nogaro, en charge de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à d'Eauze (Gers) ;  
Hôpital local, à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine) ;  
Centre hospitalier, à Châteauroux (Indre) ;  
Etablissement public médico-social, Le Littoral à Saint-Brevin-les-Pins (Loire-Atlantique) ;  
Centre hospitalier de l'agglomération Montargeoise, à Amilly (Loiret) ;

Centre hospitalier régional, à Orléans (Loiret) ;  
Centre hospitalier à Saint-Céré, chargé de la direction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Martel (Lot) ;  
Hôpital local, à Langogne (Lozère) ;  
Hôpital intercommunal Lys-Hyrome, à Chemillé-Vihiers (Maine-et-Loire) ;  
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Jallais (Maine-et-Loire) ;  
Hôpital local, à Martigne-Briand et établissement d'hébergement pour personnes âgées à Thouarcé (Maine-et-Loire) ;  
Centre hospitalier, à Sainte-Ménéhould (Marne) ;  
Centre hospitalier de la Haute-Marne, à Saint-Dizier et hôpital local à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) ;  
Centre hospitalier, à Commercy (Meuse) ;  
Centre départemental de l'enfance, à Metz (Moselle) ;  
Centre hospitalier régional universitaire, à Lille en charge de l'établissement des Bateliers (Nord) ;  
Etablissement public départemental de soins d'adaptation et d'éducation, à Lille (Nord) : 2 postes ;  
Centre hospitalier interdépartemental, à Clermont-de-l'Oise (Oise) ;  
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Liancourt et à Chambly (Oise) ;  
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Mouy, et maison de retraite à Berthecourt et à Bresles (Oise) ;  
Etablissement public départemental de soins d'adaptation et d'éducation pour adultes handicapés, à Arras ; un poste en charge de l'institut médico éducatif et du service d'éducation spéciale et de soins à domicile, à Liévin (Pas-de-Calais) ;  
Centre de l'enfance et de la famille, à Chamalières (Puy-de-Dôme) ;  
Maison de retraite, à Lezoux (Puy-de-Dôme) ;  
Centre départemental de travail protégé et d'hébergement, à Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées) ;  
Etablissement public de santé Alsace Nord, à Brumath et à Hoerdt (Bas-Rhin) ;  
communauté d'établissements gériatriques de la Vallée de la Sarthe, à Brulon (Sarthe) ;  
Centre hospitalier, à Château-du-Loir et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Ruillé-sur-Loir (Sarthe) ;  
Centre hospitalier, à La Ferté Bernard, chargé du pôle médico-social (Sarthe) ;  
Etablissement public intercommunal de l'agglomération d'Annecy, à Poisy, à Argonay, à Annecy et à Meythet (Haute-Savoie) ;  
Etablissement public départemental, à Grugny (Seine-Maritime) ;  
Institut médico-éducatif Le Logis de Villaine, à Azay-le-Brullé (Deux-Sèvres) ;  
Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme, à Poix de Picardie, à Airaines et à Oisemont (Somme) ;  
Centre hospitalier, à Ham (Somme) ;  
Centre hospitalier, à Loudun (Vienne) ;  
Centre départemental de l'enfance et de la famille, à Bobigny (Seine-Saint-Denis) ;  
Centres hospitaliers, au Carbet et à Saint-Pierre et maison de retraite au Prêcheur (Martinique).

En application de l'article 12 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les nominations sur ces postes sont prononcées par la directrice générale du Centre national de gestion, après audition des candidats et avis rendu par le directeur, chef de l'établissement concerné et compte tenu du choix rendu par les candidats.

Les différents avis doivent être adressés au plus tard le 26 novembre 2010, au Centre national de gestion (département de gestion des directeurs, unité de gestion des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux), 21 B, rue Leblanc, immeuble le Ponant, 75015 Paris.